

Commune de CHENAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 30 MARS 2010

Nbre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil dix, le mardi 30 mars, à 20 H, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. Jacques DUCHET, Maire.

Présents : Mmes Isabelle BESSONE, Catherine CHORIER, Marthe LOONIS

MM. Jean-Paul BOUCHACOURT, Yves CABOT, Fernand DESROCHES, Noël GAY, Guy ROLET, Pascal VAUTIER.

Absente excusée : Mme Rachel DARCON-MINVILLE

Date de la convocation : 24 mars 2010.

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 MARS 2010** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité
2. **VOTE DU TAUX des TAXES DIRECTES LOCALES** : M. le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 . A la différence des années précédentes, le conseil municipal est invité à fixer le taux des 3 taxes directes locales suivantes : Taxe d'habitation, taxe foncière (bâti) et taxe foncière (non bâti). Le montant du produit de la taxe professionnelle étant remplacé, en 2010, par une compensation-relais d'un montant de 17 777 € .

Le conseil municipal après avoir fixé le produit nécessaire au bon équilibre du budget primitif et avoir pris connaissance des produits à taux constants calculés sur les nouvelles bases d'imposition, ainsi que des montants des allocations compensatrices et de la compensation relais de la taxe professionnelle, ont défini le produit attendu à 182.335 €.

Après délibération, le conseil municipal a donc voté les taux des taxes directes locales sans augmentation par rapport à l'année 2009, à savoir :

- **TAXE d'HABITATION : 11,78 %**
- **TAXE FONCIERE (BATI) : 14,64 %**
- **TAXE FONCIERE (NON BATI) : 23,08 %**

3. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010** : M. le Maire propose au vote du conseil municipal le projet élaboré avec la commission communale des finances. Quelques modifications ont dû être apportées par rapport au premier projet discuté en réunion du 16 mars. Le conseil après en avoir

pris connaissance et en avoir délibéré, après avoir voté les taux des taxes directes locales, ont voté à l'unanimité le budget primitif 2010 qui s'équilibre : en SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES à : 389342 € et en SECTION d'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES à 80055 € ;

4. **FIXATION DE LA REDEVANCE d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2010** : M. le Maire rappelle que la commune ayant confié la facturation de la redevance d'assainissement collectif, par délégation, à la S.D.E.I., cette redevance figure sur les factures d'eau des abonnés.

Il invite le conseil municipal à fixer la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2010 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE de FIXER la REDEVANCE d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'année 2010 ainsi qu'il suit**

TARIFS REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2010	Part communale	Part délégataire S.D.E.I	TOTAL
ABONNEMENT, Part Forfaitaire	46,00 €	34,00 €	80,00 €
Part au m3 d'eau consommé	0,37 €	0,73 €	1,10 €

Sans augmentation par rapport à l'année 2009.

5. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2010** : le Maire propose au conseil municipal le projet de budget primitif sur lequel a travaillé la commission communale des finances et le soumet au vote du conseil : le conseil municipal, après avoir pris connaissance de tous les chiffres proposés, vote le budget primitif assainissement 2010 qui s'équilibre en section d'EXPLOITATION en DEPENSES ET RECETTES à 80 664 € et en section D'INVESTISSEMENT en DEPENSES ET RECETTES à 269483,72 €.
6. **QUESTIONS DIVERSES** :
- **Week-end beaujolais** : cette manifestation cycliste annuelle se déroulera le 12 juin et passera sur la commune de CHENAS. Les organisateurs auraient besoin de 5 signaleurs pour les points sensibles (carrefours).
  - M. le maire invite M. ROLET à faire le point sur **les travaux de voirie** : les travaux prévus vers le virage de la cave du château de CHENAS débutent demain matin pour une durée d'environ une semaine. Un arrêté de circulation a été pris pour déviation par la voie communale de la Croix Nervat lorsque les travaux nécessiteront de barrer la route. Suivant le déroulement du chantier, la circulation pourra se faire de façon alternée. Les travaux à faire sur la route de Rémont se feront en même temps que les travaux prévus sur EMERINGES. En Champagne : il est prévu la pose d'un ralentisseur , après avis du technicien ; la route étant en mauvais état ,la pose d'un plateau complet sur le croisement de la route de Champagne et du lotissement de Champagne (surcoût 5 000 €) semble plus approprié. L'enveloppe globale de la C.C.R.B. est de 84 000 € . le montant total des travaux prévus est de 69 000 E. (solde positif de 15 000 €). Le programme est accepté par le conseil. Les travaux sur le parking derrière l'école débuteront au début des grandes vacances scolaires.
  - **Le Syndicat de rivières** a embauché un nouveau technicien, lequel, a accompagné M. ROLET pour descendre le cours du Bief Mornant. Ils ont constaté qu'il y a de gros soucis avec ce Bief. Il faudra donc faire quelque chose pour réduire les crues et le flux. Les constatations faites sont les suivantes : le cours d'eau s'encaisse rapidement avec une rétro-érosion. Les berges sont fragilisées par le manque de végétaux et les contraintes des vignes qui sont au contact du ruisseau. Au Michelon, après le bac, il y a une chute d'eau avec une érosion importante. Proposition : faire une réunion publique pour expliquer le problème, avec mise en place d'abattage d'arbres, stabilisation des berges, soit une opération de restauration participative avec les riverains. Conclusion, suite à consultation du conseil municipal : voir avec le Syndicat de Rivières les installations qu'ils ont déjà effectuées et ensuite faire une réunion publique. La Commission érosion visitera un site en place avant la réunion publique.
  - **Pascal VAUTIER** : rappelle le problème de l'éclairage public à la résidence de la Neyriat, toujours compté à charge des riverains. M. le Maire lui propose que le comité des propriétaires rétrocède le

plus rapidement possible l'éclairage à la commune. M. VAUTIER Indique que cela est du ressort d'H.B.V.S. M. le Maire les contactera par courrier. A la question de M. VAUTIER de savoir s'il est prévu d'agrandir le parking, M. le Maire précise qu'il n'y a pas de prévision d'agrandissement du parking derrière le transformateur.

- **J.P. BOUCHACOURT** : l'éclairage du parking de l'école sera réalisé en avril. Le point lumineux pour le lotissement des Pinchons est commandé. Les travaux se feront en Juin.
- **Marthe LOONIS** : La commission périscolaire s'est réunie à plusieurs reprises pour redéfinir les deux postes à pourvoir en remplacement de Mme LAURENT et de Mme GAUTHIER, ainsi que le poste occupé par Mlle CUOLON. Grâce à cette redéfinition on obtiendra une diminution du nombre d'heures à hauteur de 479 h par an.

La commission périscolaire a rencontré Mme BECHARD de la CAF concernant la demande de subvention au titre du fonctionnement de la garderie périscolaire, subvention pour laquelle les modalités de calcul et d'attribution ont changé. M. le Maire et la Commission présenteront un dossier le 3 mai 2010 devant une commission. Dans tous les cas, la CAF nous rattachera au contrat qui la lie à la C.C.R.B, pour les deux ans à venir, puis nous repartirons sur les bases d'un nouveau contrat.

Enfin, dans les prochains mois, il est important d'informer les parents du coût réel de la garderie.

- **Catherine CHORIER** : une convention a été signée avec le Collège de VILLIE MORGON (voyages, location piscine, foyers socio-éducatifs..) Cette convention doit être modifiée car la commune de St Jean d'Ardières n'y adhère pas. Mr le Maire invite le conseil à délibérer. M. le Maire expose que la convention de partenariat avec le collège J.C. RUET de VILLIE MORGON acceptée par délibération du conseil municipal en sa séance du mardi 13 octobre 2009 nécessite une modification, la commune de ST JEAN D'ARDIERES ne faisant pas partie du secteur de recrutement.

M. le Maire présente la nouvelle convention de partenariat proposée par Mme PICHONNEAU, Principale du Collège de Villié-Morgon, portant sur les conditions de participation des communes de CHENAS, CHIROUBLES, CORCELLES EN BEAUJOLAIS, EMERINGES, FLEURIE, JULIENAS, JULLIE, LANCIE, VAUXRENARD et VILLIE MORGON aux dépenses suivantes :

- Part non couverte pour les entrées des élèves à la piscine

-Aide aux voyages scolaires et pédagogiques,

-Aide au fonctionnement du foyer socio-éducatif du collège

Le conseil, après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré :

-ACCEPTE la proposition de convention de partenariat avec le collège J.C. RUET de VILLIE MORGON

-MANDATE M. le Maire pour signer ladite convention.

M le MAIRE rappelle également que la convention prévoyait la participation d'un représentant d'une commune par ordre alphabétique aux réunions du conseil d'administration du collège, et qu'un tour de rôle des communes se fera par ordre alphabétique, en commençant pour la première année par la commune de CHENAS. Le représentant a été désigné par le conseil municipal pour la durée de l'année scolaire avec obligation de faire suivre les comptes rendus des conseils d'administration du collège aux autres communes. Par délibération en date du 13 octobre 2009, le conseil municipal avait désigné Mme Catherine CHORIER, conseillère municipale domiciliée « Les Vérillats » 69840 CHENAS comme représentant de la commune pour la durée de l'année scolaire 2010.

-Le conseil municipal maintient cette désignation pour l'année scolaire 2010.

- DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal lors de sa réunion en date du 13 octobre 2009 visée en date du 26 octobre par la Sous Préfecture de Villefranche.

En 2008/2009 une subvention avait été demandée à hauteur de 5000 € (coût réel : 5535 € pour les 10 communes). CHENAS compte 27 élèves au collège, ce qui représente 400 €. Lors du conseil d'administration du collège du 30 mars 2010, le principe du vote de la dotation horaire a été refusé.

- **Yves CABOT** : la fête des conscrits de CHENAS s'est bien déroulée, hormis une porte cassée accidentellement à la salle des fêtes. L'assurance souscrite par les conscrits va fonctionner pour prendre en charge le coût de la réparation. Un courrier a été adressé également à l'assurance de la commune pour information et suivi du dossier. M. le Maire envisage de prendre une décision pour interdire formellement les alcools forts et rappeler que les autorisations de buvette accordées à cette occasion définissent clairement les catégories d'alcools autorisées. Il faudra les faire respecter et retravailler la convention d'utilisation de la salle des fêtes en ce sens.

Concernant la salle informatique de l'école, aucune date d'inauguration n'est définie à ce jour : la salle est prête et les enseignantes commencent à s'en servir. Date possible d'inauguration à la rentrée scolaire.

En tant que correspondant du Progrès et chargé du site de la commune de CHENAS, et dans l'intérêt de la vie communale, il serait souhaitable de communiquer les événements de l'école.

**M. le Maire** informe le conseil que, concernant le voyage scolaire du mois de juin à THOISSEY, un courrier a été envoyé à la Directrice à propos de la présence de l'ATSEM, pour l'accompagnement des enfants y compris en dehors de ses horaires habituels et même durant la nuit passée sur place. Un courrier sera adressé également à l'ATSEM pour l'informer que seules les heures normales de travail et le déplacement pour se rendre sur place seront acceptés et pris en charge par l'assurance de la commune, en cas d'accident. En dehors de ces horaires « normaux », il s'agira de bénévolat puisque l'agent a engagé sa responsabilité en donnant son accord personnel à l'enseignante, avant de faire une demande au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.